

**Conseil des corporations de la  
Couronne**  
*Une corporation de la Couronne du Manitoba*

**Rapport du deuxième trimestre de 2002**

This information is also available in English.  
Please call (204) 949-5270

# Conseil des corporations de la couronne

*Rapport du deuxième trimestre  
pour la période de trois mois ayant pris fin le  
30 juin 2002*

---

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
<b>Lettre d'accompagnement</b>	
<b>Rapport d'activités du Conseil</b>	1
<b>Rapports du Conseil</b>	
Société du Centre du centenaire du Manitoba	1
Société d'assurance publique du Manitoba	6
<b>Présentations au Conseil</b>	10
<b>Vue d'ensemble - Conseil des corporations de la Couronne</b>	
<b>États financiers</b>	11
<b>États financiers pour la période de six mois ayant pris fin le 30 juin 2002 (non vérifiés)</b>	12

Le 29 août 2002

Monsieur Gregory Selinger  
Ministre responsable du  
Conseil des corporations de la Couronne  
103, Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C OV8

Monsieur le ministre,

Le Conseil est tenu, en vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations et l'obligation redditionnelle de celles-ci*, de présenter un rapport trimestriel. Vous trouverez ci-joint le rapport pour la période de trois mois ayant pris fin le 30 juin 2002.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR  
Arthur V. Mauro  
Président

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du deuxième trimestre de 2002***

---

### **Rapport d'activités du Conseil**

Au cours de ce trimestre, Hydro-Manitoba et la Corporation manitobaine des loteries ont fait des présentations au Conseil. Celles-ci portaient principalement sur leurs objectifs d'entreprise, leurs stratégies et leur rendement.

### **Rapports du Conseil**

#### **Société du Centre du centenaire du Manitoba**

La Société du Centre du centenaire du Manitoba (SCCM) a été fondée en 1968 en vue de l'établissement et de la gestion d'un centre artistique permanent au Manitoba, dans la ville de Winnipeg. Ce centre artistique permanent comprend le complexe du Centre du centenaire, principal édifice commémoratif provincial du centenaire de la Confédération du Canada et de l'entrée du Manitoba à titre de province.

Le mandat de la SCCM est de répondre aux vastes objectifs socio-économiques énoncés dans la *Loi sur la Société du Centre du centenaire*.

Au cours du trimestre, nous avons examiné les méthodes et les stratégies de la SCCM, dans le but de réduire les risques d'entreprise (c'est-à-dire l'incertitude liée à l'atteinte des objectifs prévus) et afin de susciter et de saisir les occasions qui s'offrent à nous. Nous avons visé des résultats axés sur les citoyens, qui illustrent la satisfaction de la clientèle envers les services, qui traduisent notre capacité d'innover et de nous améliorer, qui offrent un intérêt

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du deuxième trimestre de 2002***

---

pour les partenaires de la SCCM et qui démontrent l'efficacité des pratiques commerciales de cette dernière. Le succès à longue échéance de la SCCM dépend d'un fonctionnement efficace dans ces domaines.

La SCCM exécute son mandat animée d'objectifs commerciaux qui cadrent avec ses buts sociaux, d'une manière responsable sur le plan fiscal. Les activités d'entreprise de la SCCM demeurent pertinentes à l'intérieur du cadre des politiques publiques et elles répondent aux besoins des populations cibles en matière d'accès à un établissement artistique de qualité supérieure. Dans l'exercice de leurs pouvoirs et de leur obligation redditionnelle, les cadres de la SCCM ont fait preuve d'un degré de diligence adéquat.

Depuis le rapport de mars 2001 du Conseil, *Challenges and Opportunities*, la SCCM a terminé avec succès les exercices financiers 2000-2001 et 2001-2002. L'aide du gouvernement en cas de pertes d'exercice en 2000-2001, combinée aux mesures stratégiques adoptées par la SCCM et aux réductions des frais de services attribuables au climat hivernal plus clément ont donné lieu à des réussites importantes sur les plans financier et organisationnel.

Nous estimons important de reconnaître les améliorations significatives réalisées par la SCCM au niveau de la transparence et de l'obligation de rendre compte aux parties intéressées. Nous félicitons le conseil d'administration et les cadres de la SCCM d'avoir fait preuve d'assiduité et de leur persévérance à « dévoiler » les opérations de la Corporation, et d'avoir adopté une attitude d'ouverture, de transparence et de responsabilité.

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du deuxième trimestre de 2002***

---

S'il reste beaucoup à faire, un certain nombre de réussites remarquables ont été réalisées dans le domaine du rendement financier, sur le plan de la publication des résultats, de la satisfaction de la clientèle, des liens, des communications et de l'échange d'information, de la qualité du milieu de travail et de l'efficacité commerciale.

Pendant l'année, la SCCM a fait face à des défis d'ordre financier causés par des pratiques budgétaires inadéquates héritées et par l'inexécution de l'obligation d'un fournisseur de services de stationnement. Les conséquences ont été portées à l'attention du conseil d'administration et du gouvernement en temps opportun et sans détour. Le conseil d'administration et les cadres de la SCCM ont pris des mesures prudentes qui entraîneront, selon les prévisions, un rendement financier au point d'équilibre.

La SCCM a entrepris de réunir un groupe des utilisateurs du Centre du centenaire, dans le but de comprendre les questions soulevées par les locataires et les groupes artistiques et pour y donner suite. La SCCM a récemment créé un Comité de consultation patronale-syndicale où les employés peuvent exposer les questions qui les touchent, afin que l'on puisse y donner suite. Ce comité se réunira au moins une fois par trimestre, afin d'assurer un dialogue constant et opportun.

En collaboration avec les cadres, le conseil d'administration est à mettre au point le premier plan stratégique à long terme de la SCCM, qui devrait être terminé au cours de l'année 2002. Entre-temps, les cadres ont préparé un plan d'affaires de trois ans qui a été examiné lors de la réunion du conseil de la SCCM du 17 avril 2002. Selon nos évaluations préliminaires,

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du deuxième trimestre de 2002***

---

ce plan offre des fondements solides qui faciliteront l'établissement d'objectifs à plus long terme, tout en reconnaissant le besoin d'améliorer la clarté du mandat.

La SCCM n'est pas en mesure de respecter le cadre d'évaluation du rendement et de présentation de rapports établi par le Conseil des corporations de la Couronne en avril 2001 et présenté au conseil d'administration de la SCCM en juin 2001. Ce fait s'explique par un manque d'objectifs d'entreprise approuvés par le conseil, ainsi que de mesures et de cibles connexes et, en partie, par un manque de données internes fiables sur le rendement dans les domaines où des objectifs ont été établis.

La SCCM s'est engagée à mieux rendre compte de ses résultats et de ses objectifs de rendement, afin de montrer au gouvernement les bénéfices et l'efficacité de ses activités.

La SCCM continue de déployer des efforts en vue de s'assurer que ses opérations protègent efficacement les avoirs publics. La SCCM gère ses éléments d'actif et ses affaires en tenant compte des principes d'économie et d'efficience et en prenant des mesures nécessaires de réduction des risques.

Notre évaluation des opérations de la SCCM est toujours positive.

Dans le cadre de notre examen, nous avons mis en lumière certains domaines pour lesquels, selon nous, il convient d'établir un mandat et de clarifier les politiques :

- Le gouvernement et la SCCM sont encouragés à adopter des pratiques exemplaires en matière de

## **Conseil des corporations de la Couronne**

### ***Rapport du deuxième trimestre de 2002***

---

gouvernance, notamment à clarifier l'orientation des politiques publiques par l'entremise de directives du cabinet et par voie de leadership ministériel, dans le but de définir un mandat et une vision.

- Le conseil d'administration devrait procéder à un examen des lois dont il fait l'objet et proposer des modifications au gouvernement, en vue d'améliorer la clarté de son mandat, de moderniser ses méthodes commerciales et administratives et d'améliorer ses pratiques en matière de gouvernance et de reddition de comptes.
- Le Conseil recommande que le gouvernement rémunère le président de la SCCM et les directeurs de l'extérieur d'une manière qui soit compatible avec les pratiques gouvernementales et qui tiennent compte du niveau de responsabilité et d'autorité du conseil d'administration quant au rendement.
- La SCCM devrait réorienter ses ressources dans le but de permettre une gouvernance reposant sur les politiques et le rendement.
- La SCCM ne possède pas de plan officiel de poursuite des activités auquel se référer en cas d'interruption grave des affaires. Le conseil d'administration devrait faire dresser un tel plan, afin qu'il puisse prendre des décisions éclairées quant aux niveaux de risque et aux calendriers de reprise des activités acceptables, dont il sera responsable.

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du deuxième trimestre de 2002***

---

### **Société d'assurance publique du Manitoba**

La Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM) a été créée en 1971 en réponse aux profondes inquiétudes d'ordre social associées à l'absence de législation manitobaine concernant l'assurance-automobile obligatoire. Le mandat de la SAPM est de répondre aux objectifs socio-économiques importants établis dans le cadre de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*.

Les objectifs initiaux de la SAPM comprenaient ce qui suit : offrir une assurance-automobile universelle obligatoire; redonner au moins 85 % des revenus de primes d'assurance sous forme de prestation; fonctionner à moindre coût par rapport aux assureurs privés; offrir des tarifs moins élevés que ceux des assureurs privés; offrir une couverture comparable ou supérieure à celles d'autres ressorts; fournir des services pratiques et accessibles à l'ensemble des Manitobains; investir surtout dans des valeurs mobilières émises au Manitoba et produisant des taux semblables à ceux des assureurs privés; mettre en place des programmes de prévention des pertes et de sécurité routière; fonctionner de manière autonome.

Pendant le trimestre, le Conseil a examiné les stratégies et les méthodes de réduction des risques de la SAPM (c'est-à-dire les démarches en vue de réduire l'incertitude associée à l'atteinte des objectifs visés), ainsi que les stratégies et les méthodes adoptées pour susciter et saisir les occasions. Nous avons visé des résultats axés sur les citoyens qui illustrent la satisfaction de la clientèle envers les services, qui traduisent notre capacité d'innover et de nous améliorer, qui offrent un intérêt pour les partenaires de la SAPM et qui démontrent l'efficacité de ses pratiques

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du deuxième trimestre de 2002***

---

commerciales. Le succès à longue échéance de la SAPM dépend d'un fonctionnement efficace dans ces domaines.

Conformément aux pratiques exemplaires en matière de gestion, la SAPM a entrepris de publier son rendement par rapport à ses cibles et à ses objectifs, ce qu'elle a fait dans son Rapport annuel de 2001 récemment paru.

La SAPM exécute son mandat animée d'objectifs commerciaux appropriés, qui cadrent avec ses buts sociaux, d'une manière responsable sur le plan fiscal. Les activités de la SAPM restent pertinentes, et elles répondent aux besoins des Manitobains en matière d'accès à une assurance-automobile universelle à un coût abordable, à l'intérieur du cadre des politiques publiques. Dans l'exercice de leurs pouvoirs et de leur obligation redditionnelle, les cadres de la SAPM ont fait preuve d'un degré de diligence.

L'examen annuel effectué par le Conseil a permis de confirmer que la SAPM continue d'atteindre ses objectifs initiaux. En raison de la croissance et de la diversification du portefeuille d'investissements de la SAPM et des occasions d'investissement au Manitoba, la Société n'a pas investi principalement dans des valeurs mobilières émises au Manitoba; le rendement de ses investissements est toutefois comparable à celui des assureurs privés.

La SAPM a terminé d'exercice 2001-2002 qui marquait son 30<sup>e</sup> anniversaire. Pour la première fois, la SAPM a redonné près de 81 millions de dollars aux détenteurs de polices d'assurance Autopac, grâce à un surplus de dividende unique de 16,6 % des réserves de stabilisation des tarifs de l'assurance de base. Les assurés ont donc eu droit à une baisse de leurs primes.

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du deuxième trimestre de 2002***

---

Dans l'ensemble, les résultats financiers ont été défavorables : le plan Autopac de base et l'assurance supplémentaire ont encouru des pertes, mais les résultats de l'assurance supplémentaire pour risques spéciaux et de l'assurance générale discontinuée ont été positifs. Le conseil d'administration a fixé une limite pour les bénéfices non répartis de l'assurance supplémentaire pour risques spéciaux et il a autorisé que les bénéfices non répartis excédant les cibles fixées soient transférés aux réserves de stabilisation des tarifs.

La SAPM poursuit inlassablement ses objectifs en vue de maîtriser les coûts, d'offrir une couverture d'assurance adéquate et de maintenir des tarifs d'Autopac justes et équitables. Les changements apportés au modèle de gestion de la SAPM sont axés vers la clientèle, font preuve de prudence sur le plan fiscal et sont appuyés par des investissements stratégiques dans le domaine de la technologie de l'information. Le rendement de la SAPM permet à cette dernière de continuer à offrir une assurance-automobile de haute qualité, mais à faible coût, de manière autonome.

La SAPM a maintenu un rendement élevé en ce qui a trait au service à la clientèle et elle a progressé vers l'atteinte de ses objectifs commerciaux stratégiques. Nous continuons à traiter les sujets de préoccupation soulevés lors d'un sondage auprès des employés effectué en novembre 2000, et les relations de la SAPM avec ses employés s'en trouvent améliorées.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration et les cadres de la SAPM ont adopté ou continué d'adopter des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et de commerce.

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du deuxième trimestre de 2002***

---

Les méthodes de planification et les hypothèses de la SAPM sont conformes à l'environnement commercial de la Corporation et la SAPM continue de déployer des efforts pour faire en sorte que ses opérations protègent efficacement les avoirs publics.

La SAPM s'est dotée de stratégies et de méthodes qui conviennent à l'identification et à la réduction des risques pour son assurance Autopac de base obligatoire et ses activités concurrentielles. Le conseil d'administration et les cadres de la SAPM mettent efficacement ces stratégies en œuvre et travaillent à l'amélioration des méthodes de gestion des risques.

Les méthodes de réduction des risques de la SAPM contribuent de manière significative au rendement global de la Société. L'amélioration, à l'échelle de l'organisation, de la compréhension de la gestion et de la réduction des risques pourrait contribuer à l'amélioration du rendement général.

La SAPM offre des bénéfices et un service exceptionnels, d'une manière qui correspond à la politique globale du gouvernement. La SAPM gère son portefeuille d'investissements et le fonctionnement de ses affaires en tenant compte des principes d'économie et d'efficience.

Notre évaluation des opérations de la SAPM est toujours positive.

Depuis notre examen d'août 2001, la SAPM a pris les mesures nécessaires pour clarifier son mandat et ses politiques là où nous estimions que cela était indiqué. Ce processus n'est pas tout à fait achevé et bien que des mesures aient été prises, nous continuons de croire que

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du deuxième trimestre de 2002***

---

dans les domaines suivants, les politiques et les mandats doivent être précisés :

- Le Conseil estime qu'il est important que la SAPM et le gouvernement évaluent des mesures pratiques, renouvelables et transparentes de clarification des impératifs de politique publique, là où ces derniers pourraient entrer en conflit avec les méthodes et les facteurs d'établissement des tarifs.
- Peu d'efforts ont été apportés à la modernisation du contexte réglementé des finances, de l'administration et de la réglementation de la SAPM. Étant donné les facteurs qui influencent actuellement les opérations de la SAPM, nous croyons qu'il est opportun et approprié que cette dernière entreprenne avec le gouvernement une révision approfondie du cadre législatif régissant la SAPM.

### **Présentations au Conseil**

Aucune présentation concernant des allégations ou des plaintes contre toute corporation de la Couronne qui est du ressort du Conseil n'a été faite à ce dernier pendant la période faisant l'objet de ce rapport.

**Conseil des corporations de la Couronne**  
***Rapport du deuxième trimestre de 2002***

---

**Vue d'ensemble**

**Conseil des corporations de la Couronne**

**États financiers**

Pour la période de six mois ayant pris fin le  
30 juin 2002 (non vérifiés)

Les frais d'exploitation sont récupérés des corporations de la Couronne au moyen d'une évaluation des cotisations allouées au prorata et déterminées en fonction des recettes de chaque corporation de la Couronne. Dans les états financiers, les cotisations sont prises en compte au moment où les frais connexes sont engagés.

Les frais pour la période de six mois ont diminué de 25 000 \$ dollars par rapport à la même période l'an dernier. Cette réduction est principalement attribuable au fait qu'un poste vacant à durée déterminée n'a pas été pourvu, ainsi qu'à une dépréciation et à des frais généraux moindres.

**Balance Sheet**  
(unaudited)

	June 30	
	2002	2001
	(thousands of dollars)	
<b>Assets</b>		
<b>Current</b>		
Cash	\$ 304	\$ 531
Accounts receivable	\$ -	4
	<u>304</u>	<u>535</u>
<b>Capital assets (note 1)</b>	8	12
	<u>\$ 312</u>	<u>\$ 547</u>
<b>Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets</b>		
<b>Current</b>		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 36	\$ 43
Levies received in advance	119	178
Due to Manitoba Crown corporations	116	303
	<u>271</u>	<u>524</u>
<b>Retirement allowances and other benefits payable</b>	33	11
	<u>304</u>	<u>535</u>
<b>Reserve reflecting net investment in capital assets</b>	8	12
	<u>\$ 312</u>	<u>\$ 547</u>

**Statement of Income and Reserve  
Reflecting Net Investment in Capital Assets  
(unaudited)**

---

	Six Months Ended June 30	
	2002	2001
	(thousands of dollars)	
<b>Income</b>		
Recoveries from corporations through levies	\$ 304	\$ 314
Interest	2	10
	<u>306</u>	<u>324</u>
<b>Expenses</b>	<u>307</u>	<u>331</u>
<b>Excess of expenses over income</b>	\$ (1)	\$ (7)
<b>Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period</b>	<u>9</u>	<u>19</u>
<b>Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period</b>	<u>\$ 8</u>	<u>\$ 12</u>

**Notes to Financial Statements**  
**June 30, 2002**

---

**1. Recoveries of expenses from Crown corporations**

Operating expenses are recovered from the Crown corporations through the assessment of levies allocated on a pro rata basis determined by the revenues of each Crown corporation. The levies are recognized in these financial statements at the time the related costs are incurred. In addition, certain direct costs incurred on behalf of particular corporations are recovered directly from the respective Crown corporations.

**2. Capital assets and depreciation policy**

These are comprised of office furniture and equipment and computer equipment:

	June 30	
	2002	2001
	(in thousands of dollars)	
Cost		
Office furniture & equipment	\$58	\$52
Computer equipment	56	57
	\$114	\$109
Accumulated Depreciation		
Office furniture & equipment	51	50
Computer equipment	55	47
	106	97
Net Book Value	\$8	\$12

Capital assets are recorded at cost. Depreciation is provided on a straight line basis over five years on the office furniture and equipment and over three years on the computer equipment.

**3. Statement of cash flows**

A statement of cash flows has not been presented in these financial statements as no additional useful information would be provided by its inclusion.